

PRODUCTION D'UN DISQUE OPO



MODE DE DISTRIBUTION

1 Distribution destinée à la vente

TAUX DE LA RÉMUNÉRATION

Redevance sur le prix de détail	7,40%
Redevance sur le prix de gros	9,009%

RÉMUNÉRATION STANDARD

PRINCIPALES CATÉGORIES DE SUPPORT	MINIMUM H.T.* PAR SUPPORT
CD single	0,2728 €
CD LP	0,5946 €
VINYLE LP : 33 tours	0,3586 €

* à majorer des contributions et taxes en vigueur (TVA et contribution diffuseur)

2 Distribution destinée à la promotion

Deux cas peuvent se présenter :

- La totalité des disques est distribuée gratuitement : Le Minimum de la rémunération standard s'applique et la mention « Interdit à la vente » doit figurer sur chaque disque et pochette.
- Une partie des disques est distribuée gratuitement : la tarification qui leur est applicable est égale aux 2/3 de celle prévue pour les exemplaires destinés à être vendus (le montant obtenu ne devant pas être inférieur à la redevance minimale du support considéré), et la mention « Interdit à la vente » doit figurer sur chaque disque et pochette.

Minimum de droit d'auteur facturé : 25€ HT pour toutes les demandes d'autorisation de reproduction d'œuvres appartenant aux répertoires représentés par la SDRM.